

Barrie Deas, 4 mars 11

A: CCR Mer du Nord et CCREOS

Objet: Révision du plan de gestion du cabillaud de l'UE : bref rapport sur la réunion d'étude commune CIEM/CSTEP, Copenhague, 28 février - 4 mars 11

Il s'agissait d'une réunion importante qui va fixer les termes de la révision des plans de gestion en mer du Nord, mer d'Irlande, Ouest de l'Ecosse et Kattegat.

Procédure

1. L'évaluation est rétroactive dans le sens où il s'agit d'un examen de la façon dont le plan a fonctionné jusqu'à présent. Cependant, elle va placer le décor eu égard aux révisions du plan actuel ou à la mise en place d'un nouveau plan.
2. Un rapport sera préparé lors d'une réunion à Hambourg du 20 au 24 juin par le même groupe qui aura préparé les données et le texte entre-temps.
3. La réunion plénière du CSTEP de juillet va revoir le rapport et éventuellement apporter des modifications.
4. Le rapport sera présenté au conseil des ministres et au parlement européen en automne.
5. En octobre, décisions concernant la nécessité d'un nouveau plan; dans l'affirmative, une évaluation de l'impact sera préparée
6. Un nouveau plan pourrait être adopté en février ou mars 2011

Questions

De par sa nature la réunion s'est révélée non concluante car l'accent était mis sur le développement du bon type de questions qui éclaireraient les points suivants:

- Est-ce que le plan de gestion atteint ses objectifs?
- Est-ce que les cibles du plan sont appropriées ou non?
- Y a-t-il une corrélation entre l'effort et la mortalité qui justifie que la limitation de l'effort soit l'instrument central du plan?
- Est-ce que la science est suffisamment précise pour révéler les changements exacts de l'état du stock nécessaires dans le cadre du plan pour fixer le TAC interannuel ou les réductions d'effort?
- Quelle a été la réponse de l'industrie de la pêche aux dispositions du plan de gestion?
- Y a-t-il des changements comportementaux en direction d'une exploitation durable ou dans l'autre sens?
- Quelles sont les séries de données disponibles pour apporter des éléments à ces questions?
- Est-ce que les catégories d'effort (ex. : TR1) sont trop larges pour être la base des mesures de gestion, couvrant comme c'est le cas la pêche démersale mixte, la pêche ciblant le lieu noir et le poisson plat?
- Y a-t-il des preuves d'un conflit ou d'une contradiction entre les dispositions du plan de gestion du cabillaud et d'autres réglementations de conservation, ex. : les règles techniques de conservation? Le CSTEP a déjà précisé que la taille de maillage moyenne en mer du Nord a diminué suite aux conséquences négatives du régime d'effort.
- F0.4 est-elle une cible appropriée?
- Atteignons-nous les objectifs?
- Qu'est-ce qui marche?
- Qu'est-ce qui ne marche pas?
- La façon dont les dérogations sont formulées facilite-t-elle ou gêne-t-elle l'innovation en matière d'évitement du cabillaud comme c'était prévu?

- Y a-t-il des problèmes eu égard à la mise en oeuvre des dérogations?
- Le régime d'effort fonctionne-t-il? Fonctionnera-t-il jamais? Est-ce que le point de départ de la ligne de base de l'effort des états membres, basé comme il l'était sur une loterie où chaque état membre avait des programmes importants de déclassement, signifie qu'il est impossible d'appliquer les réductions d'effort uniformément? Qu'est-ce que cela signifie pour la mortalité par pêche du cabillaud?
- Quel est le risque impliqué si on compte sur l'effort pour réduire la mortalité par pêche?
- Le plan cabillaud est-il conçu d'une façon telle qu'elle l'empêche d'atteindre ses objectifs?
- La façon dont le plan est mis en oeuvre pose-t-elle problème ? De quelle manière?
- Est-il possible d'atteindre une F de 0.4 pour le cabillaud tout en ayant un TAC élevé pour l'églefin?
- Comment l'effort a-t-il affecté les pêcheries flottille par flottille et état membre par état membre?
- La dynamique biologique et celle de la pêche en mer d'Irlande et à l'Ouest de l'Ecosse varie-elle d'une façon à nécessiter des approches radicalement différentes pour reconstituer les stocks de cabillaud appauvris?
- Y a-t-il d'autres indicateurs d'exploitation qui puissent être utilisés pour la mer d'Irlande et l'Ouest de l'Ecosse?
- Des objectifs différents sont-ils souhaitables pour les pêcheries de l'Ouest de l'Ecosse et de mer d'Irlande?
- Y a-t-il des raisons de croire que les estimations de mortalité naturelle sont correctes?
- Les états membres ont-ils mis le plan en oeuvre correctement?

- Le plan a-t-il encouragé des comportements de pêche négatifs qui entravent le déroulement du plan?
- Le TAC a-t-il été fixé conformément au plan?
- A quoi est dû le niveau important de captures non déclarées, incluant le rejet des poissons adultes?
- Le plan présente-t-il des obstacles au type de dérogations qui produiraient une réduction des rejets?
- Les états membres ont-ils calculé les lignes de base de la même façon?
- La sous déclaration de la puissance de moteur est-elle un facteur?
- Quels ont été les effets de la réduction par défaut de 25% pour les stocks pour lesquels les données disponibles sont insuffisantes
- La F0.4 implique un niveau de biomasse que personne n'a observé auparavant, incluant la propagation de gadidés. Nous sommes en territoire inconnu. Quelles sont les implications?
- L'échelle à laquelle le plan est appliqué a-t-elle un effet?
- Dans les pêcheries mixtes, quel est l'impact des pêcheries qui ne ciblent pas le cabillaud?
- L'impact du régime d'effort a-t-il touché un nombre de bateaux négligeable qui sont déjà essentiellement impliqués dans l'évitement du cabillaud d'une manière ou d'une autre?
- Pouvons-nous préparer un catalogue d'engins "qui épargnent le cabillaud"?
- Quels sont les facteurs qui influencent l'acceptation des options d'évitement du cabillaud?
- Existe-t-il des exemples de plans de reconstitution qui ont réussi (réussi ou échoué) dans d'autres pays qui pourraient contribuer au rapport?

Plan de travail

Des membres du CIEM et du CSTEP ont été identifiés pour réunir les données nécessaires et rédiger le texte provisoire qui va contribuer à répondre aux questions convenues. Il a été reconnu que dans certains cas les données seront insuffisantes et que donc les réponses seront incomplètes; cependant, la procédure a été mise en marche avec un degré élevé d'ambition.

CCR/parties prenantes

La réunion était ouverte aux parties prenantes des CCR qui ont participé à l'ensemble de la procédure. Les commentaires des parties prenantes ont permis d'apporter des éléments à un nombre important des questions soulevées.

Bien que le rapport sera rédigé par le CIEM/CSTEP, cette réunion a ouvert un nouveau chapitre en matière d'ouverture et de participation:

- Les membres des CCR ont participé pleinement aux discussions relatives à ce qui sera inclus dans le rapport
- Tous les documents sont partagés avec les participants des CCR
- Les CCR ont été invités à fournir un document relatif à leurs expériences et idées eu égard au plan de gestion du cabillaud. Ceci pourrait être fourni au minimum en annexe du texte principal du rapport qui y ferait référence.
- Si les parties prenantes peuvent identifier des scientifiques (au sens large du terme) pour entreprendre un travail sur certains aspects du plan de gestion, le CSTEP dispose d'un budget d'environ 5.000 euros (15 jours à 300 euros par jour + frais généraux) pour couvrir ceci. En conséquence, les CCR devraient réfléchir à comment accepter cette offre. Il serait avisé de soumettre cette demande au CSTEP avant l'assemblée plénière du CSTEP le 11 avril. Le rapport consécutif sera incorporé aux délibérations du CSTEP/CIEM sur la performance du plan cabillaud à ce jour.